



CARREFOUR
GROUPE

FLASH INFO

NÉGOCIATIONS POUVOIR D'ACHAT

POUR LA CFDT, LE RETRAIT DES MESURES MISES SUR LA TABLE PAR LA DIRECTION SERAIT INACCEPTABLE !!!

www.cfdt-carrefour.com

www.facebook.com/carrefour.reculsocial

Flash info du 4 octobre 2022



Certains disent que les salariés préfèrent prendre le risque de refuser le versement des **100€** le 28 octobre et les **2,5%** d'augmentation au 1^{er} novembre... **C'est faux, les salariés ont évidemment besoin de ces mesures durant cette période difficile !**

Ne tombons pas dans le piège. La CFDT chiffre le montant de la proposition à

un peu plus de 20 millions d'€ et **soyez certains que la direction financière du groupe préférerait profiter de l'absence d'accord, pour dépenser cette somme autrement !**

La stratégie de la CFDT est simple : permettre aux salariés de prendre ce qui est mis sur la table et continuer à se battre pour améliorer les rémunérations. Le retrait de ces mesures par la direction serait inacceptable !

Quant à la dégradation des conditions de travail : des mouvements sociaux éclatent un peu partout dans les établissements en ce moment ! La direction joue un jeu dangereux en n'écoutant pas les revendications de la CFDT à ce sujet. Là aussi, nous saurons prendre nos responsabilités.

La CFDT prendra ses responsabilités dans l'intérêt des salariés ! En effet, les négociations sur le pouvoir d'achat prévues par les accords de début d'année et commencées le 6 septembre sont terminées.

La CFDT a obtenu la réouverture de ces négociations et l'amélioration de la première proposition (2% sans prime) après l'échec de la réunion du 15 septembre.

La direction a mis sur la table une proposition d'augmentation de salaire de **+2,5% au 1^{er} novembre** et une prime de **100 € versée le 28 octobre** (qui viennent donc s'ajouter aux deux augmentations annuelles). **Evidemment, cette proposition est loin des attentes des salariés !**

Mais maintenant, nous devons choisir entre l'application de ces mesures ou rien (et attendre les prochaines négociations en 2023). **Pour que les salariés bénéficient de ces propositions, il faut une signature majoritaire.**

La CFDT est donc prête à prendre ses responsabilités en signant ce texte.

**Cfdt: 1^{er} SYNDICAT
DANS LE SECTEUR PRIVÉ**